

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

L'an deux mille vingt trois, le seize octobre, le Conseil de la Communauté de Communes Le Grand Charolais s'est réuni A la salle des fêtes de Molinet, sous la présidence de Monsieur Gérald GORDAT suivant la convocation en date du 10 octobre 2023.

DÉLIBÉRATION N° DEL2023_111 - MOBILITE APPROBATION D'UN AVENANT DE PROLONGATION DU CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC CONCLU AVEC KEOLIS PAYS DU FOREZ POUR LA GESTION DU SERVICE DE TRANSPORT REGULIER DE PERSONNES "PLM"

Il est rappelé que, par délibération en date du 4 avril 2023, la Communauté a récupéré la gestion effective du réseau public de transport de Paray-le-Monial « PLM ».

Cette navette circule sur une bonne partie de cette commune et dessert de nombreux points d'intérêt parmi lesquels le centre-ville et les pôles générateurs de trafic. Il circule toute les heures du lundi au vendredi, de 7h à 19h et le samedi de 9h à 12h42 et de 14h à 19h.

Ce service public est actuellement géré par la société KEOLIS PAYS DU FOREZ dans le cadre d'une délégation de service public qui arrivera à son terme au 31 décembre 2023.

Le lancement d'une procédure de délégation de service public nécessitant *a minima* une année entière, il est proposé au Conseil d'approuver le projet d'avenant joint en annexe qui prolonge le contrat actuellement en vigueur pour six mois, soit jusqu'au 30 juin 2024.

Ce projet a été soumis à la Commission de délégation de service public qui a rendu un avis favorable, le 7 juin 2023.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1411-6,

Vu le Code de la commande publique, notamment ses articles L.3135-1 et R.3135-7,

Vu la délibération du Conseil communautaire n° DEL2023_013 en date du 4 avril 2023 portant gestion du service régulier de transport public de personnes « PLM »,

Considérant qu'un contrat de concession peut être modifié sans nouvelle procédure de mise en concurrence lorsque les modifications ne sont pas substantielles,

Considérant qu'une prolongation du contrat de délégation de service public n'apparaît pas substantielle eu égard à la durée de la concession,

Considérant qu'une telle prolongation permettra de ne pas interrompre le service jusqu'à la conclusion d'un nouveau contrat de concession,

Considérant que tout projet d'avenant à une convention de délégation de service public ne peut intervenir qu'après un vote de l'assemblée délibérante,

Considérant que tout projet d'avenant à une convention de délégation de service public entraînant une augmentation du montant global supérieur à 5 % est soumis pour avis à la Commission de délégation de service public,

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS**

Considérant l'avis favorable de la Commission de délégation de service public en date du 7 juin 2023,

Considérant l'avis favorable du Bureau exécutif en date du 06 juin 2023,

Considérant la consultation du Conseil des maires en date du 15 juin 2023,

Considérant le projet d'avenant joint en annexe,

Après interventions du Président Gérald GORDAT et de Patrick BOUILLON,

**Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Le Grand
Charolais, après en avoir délibéré, au scrutin public:**

A l'unanimité,

DÉCIDE

- d'approuver le projet d'avenant au contrat de délégation de service public du réseau public de transport de personnes « PLM » conclu avec KEOLIS PAYS DU FOREZ tel qu'il est joint en annexe,

- d'autoriser le Président, ou son représentant, à réaliser l'ensemble des démarches administratives et financières nécessaires à ce dossier et à signer l'ensemble des documents y afférents.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

Nombre de conseillers en exercice : 74	Secrétariat de séance assuré par : Paul DUMONTET
Membres présents à la séance : 60	Votants : 66

Délégués Communautaires Présents :

Gérald GORDAT, Magali DUCROISET, Pierre BERTHIER, Gilles PERRETTE, Catherine CLERGUÉ, Louis ACCARY, Elisabeth PONSOT, Thierry AUCLAIR, David BÊME, Daniel BERAUD, Jean-Yves BICHET, Gérard BODET, Jean-Marc JACOB, Patrick BOUILLON, Éric BOURDAIS, Hubert BURTIN, Chantal CHAPPUIS, Guillaume CHAUVEAU, Jacky COMTE, Nathalie COQUELIN, Roland GOYARD, André COTTIN, Anne-Thérèse BLANCHARD, Anne DEGRANGE, Jean-Bernard DESCHAMPS, Laurent MANSON, Jean ETAIX, Paul DUMONTET, Philippe DUMOUX, Roger DURAND, Marie-Agnès FORGEAT, Julien GAGLIARDI, Fabien GENET, Nicole GEORGES, Gérard LALLEMENT, Fabrice CHARLES, Bernard GAUTHIER, Aurore PERRIER, Edith TERRIER, Daniel MELIN, Lolita RODRIGUEZ, Dominique NUGUE, Bérénice PORTIER, Emmanuel REY, Michel ARNOUX, Pascal LOPES DE LIMA, Nathalie LELIEVRE, Nicolas LORTON, Béatrice LECONTE, Bernard MAILLET, Aurelie MANTOUE, Myriam PEJOUX, Michel TRAVELY, Marie-France MAUNY, André RIBOULIN, Marc TABOULOT, Patrice MAILLY, Jean-Louis PETIT, Daniel THERVILLE, Richard PERRIER

Délégués ayant donné pouvoir :

André ACCARY à Gilles PERRETTE, Annie BOISSARD à Catherine CLERGUÉ, Cédric FRADET à Guillaume CHAUVEAU, Pascal RAMEAU à Bérénice PORTIER, Jean-Marc NESME à Gérald GORDAT, Bernard PLET à Myriam PEJOUX

Délégué(es) absent(es) non suppléé(es) et non représenté(es) :

Christian LAROCHE, Céline BIJON, Thierry DESJOURS, Régis GAUTHERON, Stéphane JOURNET, Jean-Baptiste LEFORT, Patrick PAGÈS, Jean-Claude MICHEL

Ont signé au registre les membres présents
Fait et délibéré en séance, le 16 octobre 2023
Pour extrait conforme

Gérald GORDAT
Président du Grand Charolais